



ARRETE DU MAIRE N° PM-2023-447
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

CAMION D'EXPOSITION
PARKING N° 7

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur le parking du Centre N° 7 du mercredi 11 octobre 2023, 14h00 au vendredi 13 octobre 2023, 18h (voir plan en annexe).

Article 2 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

Article 3 :

Les panneaux seront mis en place par les Services Techniques de la ville au moins 48 heures avant l'intervention.

Article 4 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 25 septembre 2023.

Le Maire,



Gérard BESSIERE.